

Systeme d'appel d'urgence SOS certifié pour la protection des travailleurs isolés

Réalise une assistance rapide en cas d'urgence



Un système d'appel d'urgence permettant de travailler seul



VOS BESOINS

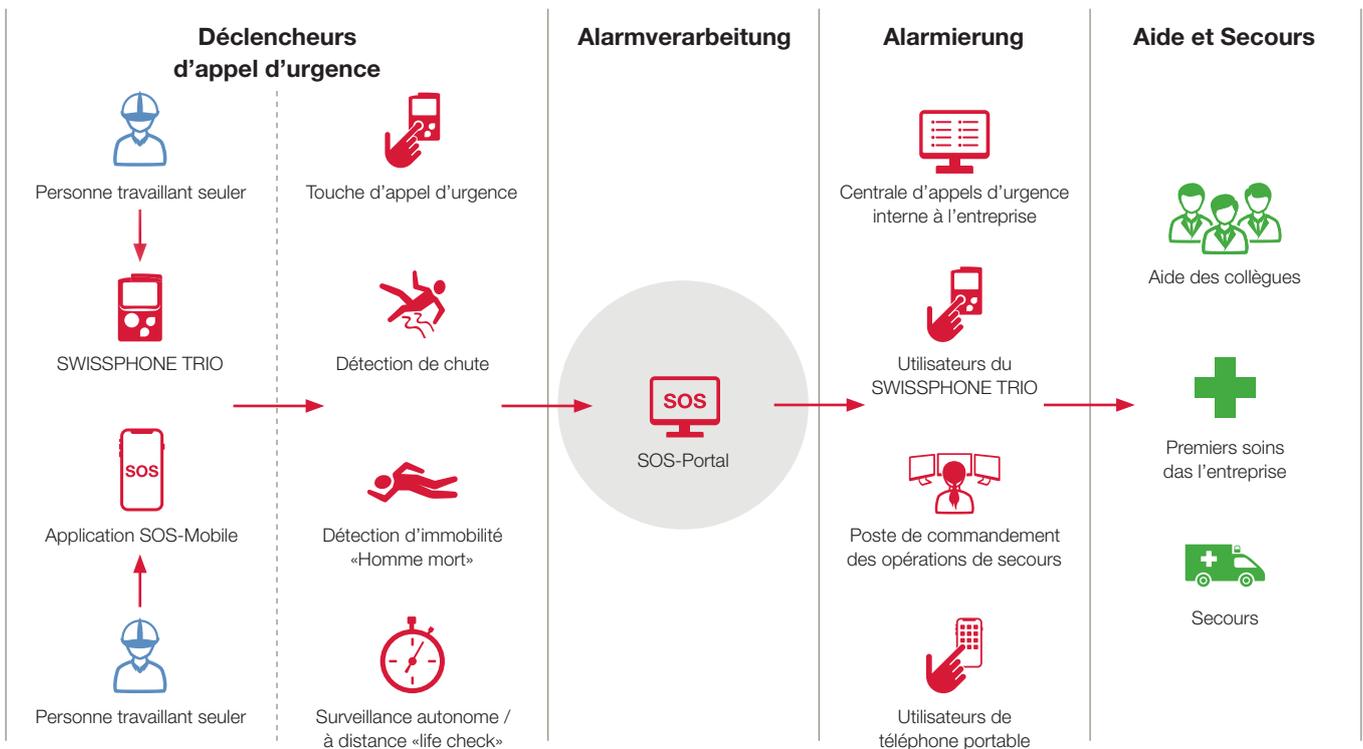
En tant qu'employeur, vous êtes légalement tenu d'assurer la sécurité des travailleurs isolés. Bien que certaines tâches dangereuses puissent être effectuées par une seule personne, les employeurs doivent garantir une réponse rapide aux urgences. Cela signifie qu'en tant qu'employeur, vous avez besoin d'un système qui vous alerte quand un travailleur isolé a besoin d'aide.



NOTRE SOLUTION

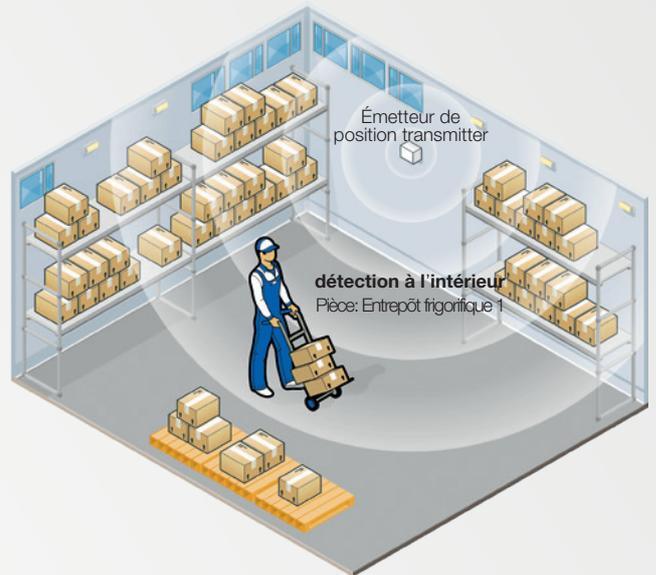
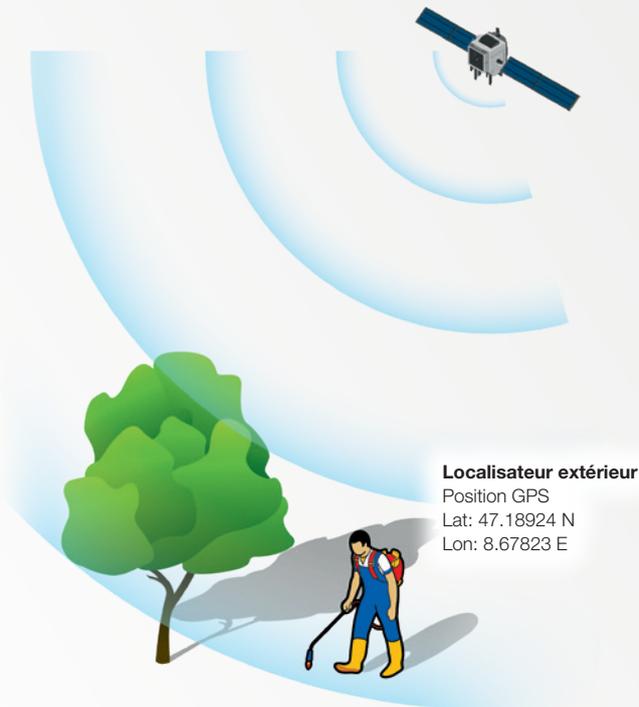
La solution SOS de Swissphone détecte les situations d'urgence comme une chute ou l'arrêt de tout mouvement. Si un travailleur isolé se blesse il peut demander de l'aide en appuyant sur la touche d'urgence de son appareil de secours (TRIO ou smartphone). S'il ne bouge plus pendant une période spécifiée ou si une chute est détectée, son appareil déclenchera une alarme de secours et une alarme sonore (sirène) pour la localisation du travailleur. Le SOS-Portal prend en charge l'alerte en affichant un plan d'urgence prédéfini. Les informations de localisation aident l'équipe d'intervention à se rendre sur le lieu de l'incident rapidement.

Processus d'alarme Swissphone SOS solutions



Surveillance et aide immédiate en cas d'urgence :

- Bouton d'urgence pour alerte manuelle
- Surveillance continue : alerte automatique lorsqu'aucun mouvement n'est pas détecté (homme à terre) ou en cas de chute (détection de chute)
- Localisation d'une urgence à l'intérieur et à l'extérieur
- Surveillance périodique : une alarme sera déclenchée lorsqu'une période de temps prédéterminée s'écoule sans confirmation (contrôle de vie à distance et contrôle de vie automatique)



Avantages

Réponse rapide

Les options suivantes sont disponibles pour assurer une assistance rapide :

- Les appels d'urgence seront traités par un personnel présent en permanence au centre de contrôle.
- La sécurité de l'entreprise répond aux appels d'urgence.
- Les collègues à proximité seront informés de l'appel d'urgence via l'application, par alerte vocale, par SMS ou par radiomessagerie.

Principe de fonctionnement des transmetteurs de position SOS-Beacon

Les émetteurs SOS-Beacon sont placés dans des bâtiments, des tunnels et des usines. Les informations de localisation sont transmises régulièrement au SWISSPHONE TRIO ou au smartphone exécutant l'application SOS-Mobile. En cas d'urgence, la dernière position reçue d'un émetteur de position sera envoyée au centre de commande afin d'identifier la personne qui cherche de l'aide. Il est également possible de tracer le chemin d'une personne qui a lancé un appel d'urgence.

Localisation intérieure et extérieure

La clé pour une réponse rapide réside dans les informations exactes sur l'emplacement de la personne blessée. La localisation en extérieur se fait par GPS. Pour la localisation en intérieur, les émetteurs SOS-Beacon assurent des données de localisation précises (fonctionnant avec Bluetooth à faible puissance).

Transmission d'appel d'urgence via réseau mobile

Les appels d'urgence sont transmis via le réseau mobile. L'utilisation des répéteurs permet d'élargir la zone de réception du réseau mobile si nécessaire, en particulier dans une cave. Grâce à la fonctionnalité de vérification de vie, un travailleur isolé peut être surveillé même dans des zones non couvertes par le réseau. La vérification de vie (life check) est assurée soit automatiquement par le SOS-Portal où la perte de communication déclenche une alarme de temps prédéfini. Après l'expiration du compteur, une alarme est générée sur le SOS-Portal et transmise conformément aux réglages. Le contrôle de vie peut également être déclenché manuellement.

Principes juridiques

Les organisations et institutions suivantes ont créé des réglementations et formulent des recommandations pour les travailleurs isolés :

- Articles L. 4121-1 et L. 4121-2 du Code du travail français
- Caisse allemande d'assurance des accidents du travail (DGUV) Règle 112-139 / DIN VDE 0825
- Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA) publication 44094 de la SUVA, chapitre 6.2

- Décret de loi italienne 81 de 2018
- Norme britannique BS8484:2016

Dans ces règlements et recommandations, une personne est considérée comme travailleur isolé, lorsque l'aide immédiate ne peut pas être garantie en cas d'accident ou d'urgence parce qu'il est hors de vue de ses collègues. Des systèmes d'appel d'urgence permettent aux travailleurs isolés de travailler dans un milieu potentiellement risqué.

Composants



SOS-Portal – système d'urgence professionnel

- Système d'appel d'urgence en ligne (web)
- Aucune installation matérielle ou logicielle
- Aucun entretien requis par l'opérateur
- Solution de sécurité basée sur cloud
- Hautement redondante
- Redondance pour une disponibilité maximale
- Protocole automatique des incidents pour une traçabilité sans faille
- Fonctions de localisation en option
- Centre de contrôle avec service permanent (facultatif)

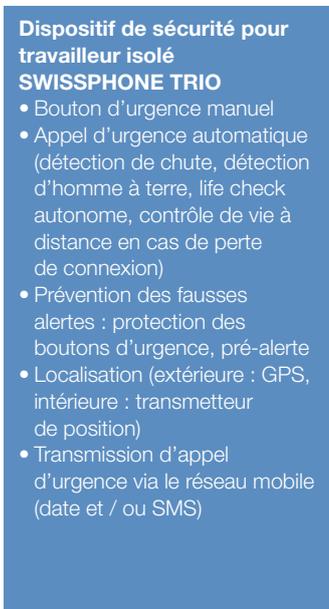


Application SOS-Mobile

- Application d'urgence facile à utiliser pour smartphone
- Bouton SOS
- Détection d'homme à terre,
- Life check
- Pour iOS et Android

Smartphones résistants de iSafe et ecom (zones ATEX 1 et 2)

- Destiné aux charges élevées
- Poussière et imperméabilité
- Bouton SOS rouge dédié
- Les smartphones sélectionnés sont certifiés selon Norme DIN VDE V 0825



Dispositif de sécurité pour travailleur isolé SWISSPHONE TRIO

- Bouton d'urgence manuel
- Appel d'urgence automatique (détection de chute, détection d'homme à terre, life check autonome, contrôle de vie à distance en cas de perte de connexion)
- Prévention des fausses alertes : protection des boutons d'urgence, pré-alerte
- Localisation (extérieure : GPS, intérieure : transmetteur de position)
- Transmission d'appel d'urgence via le réseau mobile (date et / ou SMS)



SOS-Beacon pour la localisation interne

- Basé sur Bluetooth à faible puissance
- Batteries de très longue durée
- Taille compacte : 43 mm x 43 mm x 19 mm



SOS-Button

- Bouton d'alarme dédié à l'application SOS-Mobile ou SOS-Gateway
- Bluetooth à faible puissance
- Parfait pour alertes, alarme silencieuse pour situation dangereuse (agression,...)
- Localisation activée avec SOS-Gateway



SOS-Gateway (facultatif)

- Élargissement de la couverture du réseau mobile
- Bandes de fréquences : GSM900 / GSM1800 / UMTS
- Installation simple



Serveur d'alarme I.SEARCH (facultatif)

- Système de radiomessagerie local :
- Alerte du personnel sur place et des sapeurs-pompiers
- Alerte en cas d'interruption de fonctionnement d'une machine
- Contrôle informatique
- IT-Infrastructure



Swissphone Wireless AG
Fälmissstrasse 21
CH-8833 Samstagern
Tel. +41 44 786 77 70
Fax +41 44 786 77 71
E-Mail info@swissphone.com

Swissphone SARL
98bis, Boulevard de la Reine
F-78000 Versailles
Tél. +33 1 30 84 18 18
Fax +33 1 39 49 01 56
E-Mail info@swissphone.fr